

Sainte Marie, le 11 avril 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 avril 2023

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 7 avril 2023 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérard - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - —
BARAILLER Monique – BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain — HERMANT Éric - MAITRE Martine -
PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume -

Étaient absents excusés : BIRINGER Frédéric - GUERITTOT Geneviève - VALTON Julien.

Mme Stéphanie VALLAT a été nommée secrétaire.

Monsieur Julien VALTON donne procuration à Monsieur Éric HERMANT pour ce conseil municipal.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que la vente de bois du 23 mars 2023 a rapporté 63 763 HT. Il rappelle que ce sont les membres de la commission qui réalisent le cubage des grumes avant les ventes de bois, si non cette prestation payante serait assurée par l'ONF. Ce travail représente économie d'environ 1 500 €.

Puis, il indique aux membres du conseil municipal que l'entreprise ACCOFORET doit intervenir au terrain de Moto Cross pour couper des arbres qui gênent pour la création d'une réserve d'eau ainsi que quelques arbres secs qui sont dangereux.

Commission Aménagement du territoire

Retour :

PC:

SCI Family MG – 2 rue de la Rigole – Construction d'une maison en extension de la grange existante –
ACCORDÉ LE 28/03/2023

DP:

ABST Développement – 20 rue de Lougres – Panneaux photovoltaïques – **REFUSÉ LE 04/04/2023**
GRAF Florence – 9 bis rue Derrière l'Eglise – Remplacement porte de garage – **ACCORDÉ LE 04/04/2023**

CU:

Maître Pierre AMBLARD – 11 rue de Saint-Julien – **RÉPONDU LE 03/04/2023**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de vérifier la compatibilité du PLU avec le SCOT Nord Doubs. Pour plus d'explication il est proposé de faire intervenir l'ADU lors d'un prochain conseil municipal.

Commission environnement et fleurissement

Le Maire remercie les membres de la commission pour les décorations de Pâques qui ont été installées dans le village.

Le samedi 25 mars 2023, l'opération nettoyage de Printemps a été réalisée, Monsieur le Maire souhaite remercier tous les habitants, les membres d'associations et les élus qui se sont mobilisés pour que cette opération de nettoyage soit une réussite. Environ 25 personnes ont participé malgré une météo capricieuse. Il est dommage qu'il y ait toujours autant de plastique, bois, emballages et autres déchets qui sont déposés dans la nature.

Commission bâtiments communaux

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la VMC du logement au-dessus de l'école a été réparée. Les locataires actuels ont déposé un préavis de départ courant du mois de mai, après quelques travaux celui-ci sera remis à la location.

Commission animation

La responsable de la commission informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les présidents des associations est prévue le mardi 11 avril 2023 en Mairie.

Le Maire informe les conseillers que les membres de la commission finances et animation ont rencontré 2 représentants du Tennis Clubs de la Vallée du Rupt pour échanger au sujet du projet de couverture d'un terrain de tennis. Le Président de l'association a présenté le dossier et les coûts des diverses propositions. Après en avoir débattu, les élus ont informé les représentants de l'association que la construction d'un plateau multisports par la municipalité a été abandonnée en 2023 face à la difficulté à financer un tel projet (certaines subventions n'ayant pu être obtenues), la commune ne peut donc pas porter financièrement le projet du Tennis Clubs de la Vallée du Rupt en 2023, d'autant plus que le reste à charge est trop important. Le Maire a rappelé le soutien financier de la collectivité à cette association en 2022 pour la création de vestiaires.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2023. Il propose de les voter par chapitres.

Budget Commune

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 1 226 565.40 €
 - Recettes : 1 226 565.40 €

- Investissement :
 - Dépenses : 1 905 028.96 €
 - Recettes : 1 905 028.96 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité (12 Pour).

Budget Forêt

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 155 670.74 €
 - Recettes : 155 670.74 €

- Investissement :
 - Dépenses : 57 216.70 €
 - Recettes : 57 216.70 €
 -

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (12 Pour).

EMPRUNT

Suite au vote du budget, il apparaît nécessaire de faire un emprunt afin de réaliser les travaux du CD33. Le Maire informe les membres du conseil municipal que 5 banques ont été sollicitées afin de nous soumettre des propositions.

A ce jour, la commune a réceptionné 2 propositions.

- La Banque Populaire,
- La Caisse d'Épargne.

Nous avons également fait la demande d'un financement à court terme pour le FCTVA, en cas de besoin au cours de la réalisation du projet.

Ces propositions sont sur 20 ans et 25 ans. Après avoir pris contact avec le Trésor Public, il s'avère qu'un emprunt sur 20 ans serait plus approprié pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 450 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.82 %
- Échéances : trimestrielles à capital constant de 5 625 € + les intérêts (soit pour la 1^{ère} échéance au 21 juillet 2023 : 9 922.50 €)
- Frais : 540 €

Il autorise le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la demande de réalisation des fonds. Il l'habilite également à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

Suite à la demande de la banque, il est nécessaire de préciser les conditions en cas de remboursement anticipé à savoir que le remboursement anticipé est possible à échéance dans le respect du délai contractuel et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

PMA CONVENTION MARCHÉS DU SOIR

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'initiative de l'association de chasse, que la commune a demandé son inscription pour participer aux marchés du soir.

PMA a retenu notre candidature et celui-ci se fera sur la commune le vendredi 4 août 2023.

Pour se faire, une convention de partenariat doit être signée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

DIVERS

SIVU DE LA CHAULIERE :

La Présidente informe le Conseil Municipal qu'un arbre a chuté dans la cour de récréation, cet incident a fait l'objet d'une déclaration de sinistre. Il y a également eu une déclaration pour un bris de glace.

Il est également indiqué que lors du Comité Syndical du 20 avril 2023, une réflexion sur la réfection du bâtiment scolaire sera engagée ainsi que sur le parc informatique scolaire.

Suite à une inspection au Périscolaire, le taux d'encadrement s'avère insuffisant, un PEDT est à l'étude pour une mise en place espérée à la rentrée afin de bénéficier d'une « marge supplémentaire » pour l'encadrement.

Mur du cimetière

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que fin novembre 2022, il a été constaté qu'une partie du mur du cimetière s'est effondrée sur deux concessions. Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance, avec un retour négatif.

Une rencontre avec un cabinet d'expertise de notre assurance est prévue le 24 avril 2023.

PMA – Collecte des ordures ménagères

Le Maire informe les membres du Conseil que le 28 mars dernier, il a rencontré la directrice du service ordures ménagères de PMA à la Mairie pour faire le point sur la situation et les problèmes. Concernant les bacs jaunes, des solutions ont été proposées pour les résoudre, mais il semble à ce jour que ceux-ci persistent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h11

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE SAINTE-MARIE" at the top and "(Doubs)" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in blue ink that appears to read "Gérald Grosclaude".